

3 STARS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €

Siège social : 7 route des 4 Vents, le V

50220 PONTAUBAULT

RCS COUTANCES 907 999 494

PROCÈS VERBAL

D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU

Le

Les Associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents, en qualité de d'associé de la société 3 STARS;

- | | |
|--|-----------|
| - Madame Putri FILLATRE, propriétaire de | 250 parts |
| - Monsieur Charles FILLATRE, propriétaire de | 250 parts |

soit un total de 500 parts
sur les CINQ CENTS (500) parts composant le capital social.

Monsieur Charles FILLATRE préside la séance en sa qualité d'associé et gérant.

Le président constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la Société ;
- Nomination des Liquidateurs et détermination de leurs obligations et pouvoirs.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance.

La discussion est ouverte, personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION - DISSOLUTION ANTICIPÉE - MISE EN LIQUIDATION AMIABLE

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuvent ledit rapport et prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable **à compter du**, conformément aux dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de commerce.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que les noms des liquidateurs devront figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au 3 LA MOCARDIERE -50240 ST SENIER DE BEUVRON.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION - NOMINATION DU LIQUIDATEUR

Sont nommés en qualité de liquidateurs de la société, pour la durée de la liquidation :

-Monsieur Charles FILLATRE et Madame Putri FILLATRE,
demeurant ensemble au "3 la Mocardièrre" 50240 SAINT SENIER DE BEUVRON.

L'assemblée générale met fin aux fonctions de la gérance à compter de ce jour.

Les liquidateurs ainsi nommés devront réunir l'assemblée des associés dans les six mois à compter de ce jour, à l'effet de faire un rapport sur la situation active et passive de la Société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Les Liquidateurs qui représentent la Société pendant le cours de la liquidation sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Ils sont expressément autorisés à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, les Liquidateurs devront établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'ils auront dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Ils seront tenus de réunir les associés en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en vue de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuellement nécessaires.

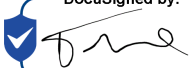
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

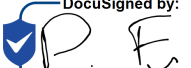
M. Charles FILLATRE,

« *Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur* »

DocuSigned by:

CD3EF2959F5E4B0...

Mme Putri FILLATRE,

« *Bon pour acceptation des fonctions de liquidatrice* »

DocuSigned by:

FE0278749B9B479...